

KENYA

Environnement opérationnel

Contexte

La population relevant de la compétence du HCR au Kenya est composée de réfugiés, de demandeurs d'asile, de déplacés internes et d'apatrides. Certaines activités sont également destinées aux membres des communautés d'accueil. La majorité des 404 000 réfugiés et demandeurs d'asile présents au Kenya sont originaires de Somalie, les autres venant pour la plupart d'Éthiopie et du Soudan.

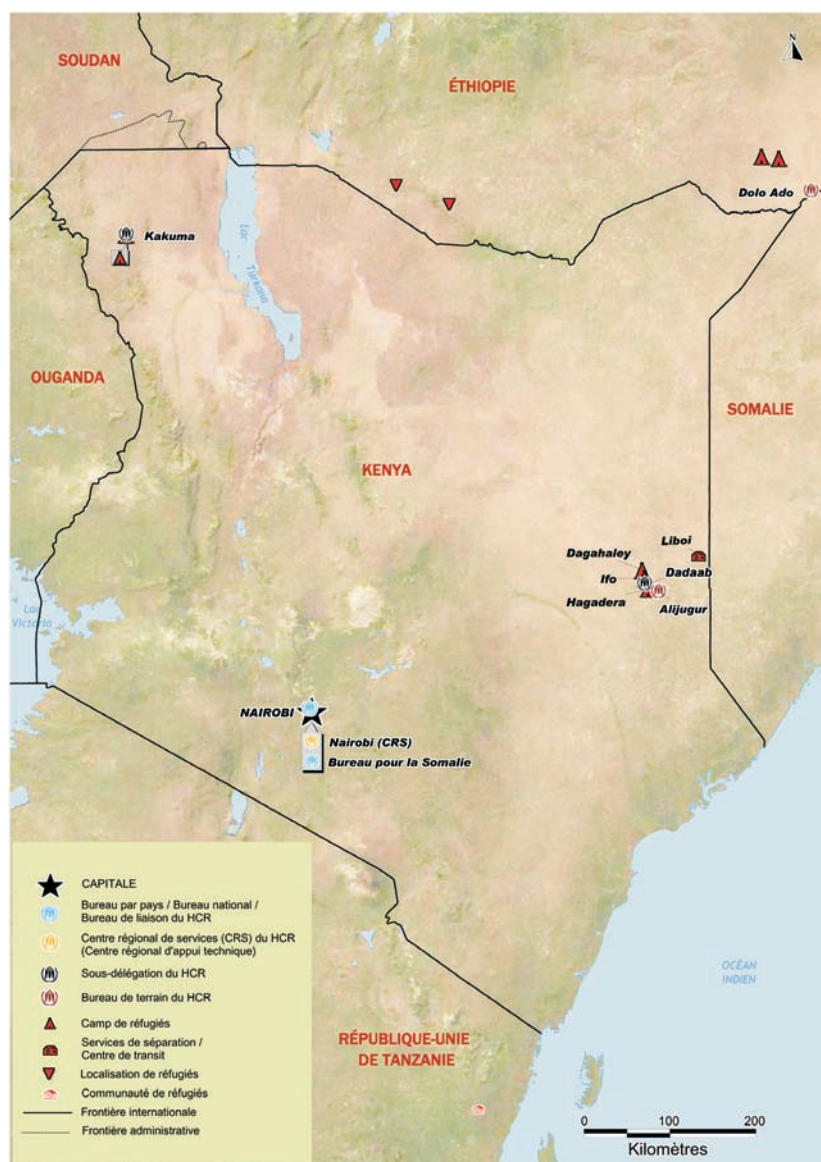
En 2011, le HCR s'attend à ce que se poursuive l'afflux de réfugiés en provenance de Somalie.

Une nouvelle Constitution, approuvée par référendum en août 2010 puis promulguée par le Président kenyan, reconnaît les droits des personnes relevant de la compétence du HCR, en particulier des réfugiés et des apatrides.

Dans le cadre de son programme en faveur des déplacés internes, le HCR continuera à participer activement, en tant que secrétariat, à la fois au Groupe de travail national sur la protection chargé du déplacement interne et aux groupes de travail consacrés à la protection au niveau des districts de Nakuru et d'Eldoret. Le HCR développera ses activités de plaidoyer et de renforcement des capacités afin d'inciter le Gouvernement à adopter et à mettre en œuvre la politique nationale relative aux déplacés internes – qui demeure à l'état de projet après avoir été révisée et finalisée lors du forum consultatif auquel ont assisté les différents acteurs en mars 2010 –, ainsi qu'à ratifier la Convention de Kampala.

Besoins

La majorité des réfugiés et des demandeurs d'asile installés au Kenya sont confinés dans des camps désignés à cet effet, dans lesquels le surpeuplement et l'hébergement inadéquat ont



Chiffres prévisionnels pour le Kenya

TYPE DE POPULATION	ORIGINE	JANVIER 2011		DÉCEMBRE 2011	
		TOTAL DANS LE PAYS	NB PERS. ASSISTÉES PAR LE HCR	TOTAL DANS LE PAYS	NB PERS. ASSISTÉES PAR LE HCR
Réfugiés	Somalie	385 000	385 000	516 000	516 000
	Soudan	25 000	25 000	32 500	32 500
	Éthiopie	35 500	35 500	43 000	43 000
	Pays divers	20 000	20 000	26 000	26 000
Demandeurs d'asile	Éthiopie	14 000	14 000	12 000	12 000
	Rép. dém. du Congo	2 500	2 500	2 300	2 300
	Soudan	1 000	1 000	1 000	1 000
	Pays divers	2 000	2 000	2 000	2 000
Déplacés internes	Kenya	305 300	0	313 600	50 000
Déplacés de retour	Kenya	80 000	80 000	0	0
Apatrides	Apatrides	100 000	0	100 000	0
Total		970 300	565 000	1 048 400	684 800

contribué à une augmentation de la violence sexuelle et sexiste. Les réfugiés tentent souvent de quitter les camps pour des zones urbaines, dans l'espoir d'échapper à ces conditions de vie pénibles et de trouver une meilleure situation.

De nombreuses populations d'accueil vivent dans des conditions encore plus éprouvantes que les réfugiés dans les camps, et la lutte pour l'accès aux ressources conduit parfois à des conflits et à des violences entre les deux groupes. Compte tenu du nombre de réfugiés et de la durée prolongée de leur situation au Kenya, l'appui aux communautés d'accueil est indispensable pour entretenir des relations saines entre ces mêmes groupes.

En dépit de la récente reconnaissance de certains apatrides, qui constitue un signe encourageant, plusieurs communautés, notamment les Nubiens et les Galjeel, risquent toujours de devenir apatrides. Un projet de recherche et d'évaluation mené

conjointement par le HCR et la Commission kényane des droits de l'homme permettra de rechercher des solutions pour cette population estimée à 100 000 personnes.

Stratégie et activités en 2011

En matière de protection, la stratégie globale du HCR au Kenya vise à élargir l'espace de protection et d'asile et à intensifier les activités de plaidoyer en faveur des réfugiés, des apatrides et des déplacés internes. L'Organisation coopérera avec le Gouvernement kényan pour défendre les droits de ces populations.

Le renforcement des capacités des institutions gouvernementales, en particulier du Département chargé des affaires de réfugiés, de l'appareil judiciaire et de la police, conservera une place centrale dans la coopération entre le HCR et les autorités kényanes. En 2011,

Objectifs et cibles prioritaires

Environnement de protection favorable

- Renforcer la protection des réfugiés en insistant sur le respect des instruments internationaux, régionaux et nationaux et des protocoles établis, et en préservant l'accès des réfugiés à des recours judiciaires.
 - ☞ *Le cadre juridique national est en accord avec les normes internationales de protection et tous les demandeurs d'asile ont accès à des recours.*
- Prévenir l'apatridie par des évaluations participatives, des recherches, des partenariats renforcés et la promotion d'une législation adaptée.
 - ☞ *Le projet de cadre juridique relatif à l'apatridie est soumis aux autorités nationales, qui l'examinent et l'entérinent.*
- Promouvoir un environnement favorable à la protection et aux opérations en améliorant les relations avec les communautés d'accueil.
 - ☞ *Les relations entre les acteurs humanitaires et les communautés d'accueil sont améliorées grâce à des initiatives de partage des charges.*

Procédures de protection équitables

- Assurer l'accueil, le filtrage et l'enregistrement des nouveaux arrivants et augmenter le nombre de documents d'identité distribués dans les camps.
 - ☞ *Les demandeurs d'asile ont immédiatement accès à des procédures de détermination de leur statut.*
 - ☞ *Tous les réfugiés et demandeurs d'asile sont enregistrés à titre individuel et conformément aux normes du HCR.*
 - ☞ *Tous les réfugiés enregistrés reçoivent en fonction des besoins des cartes d'identité et des titres de voyage à lecture optique délivrés conformément à la Convention.*
 - ☞ *Les demandes d'asile en souffrance sur lesquelles le HCR doit statuer en vertu de son mandat est réduit de 50 per cent.*
- Un centre d'accueil est construit pour filtrer les nouveaux arrivants, afin de permettre l'identification systématique des personnes représentant une menace pour la sécurité.
 - ☞ *Le filtrage des nouveaux arrivants permet d'empêcher des éléments armés de pénétrer dans les camps.*

Protection contre la violence et l'exploitation

- Veiller à ce que les réfugiés et les demandeurs d'asile soient protégés contre le refoulement et les détentions arbitraires.
 - ☞ *Tous les réfugiés ont librement accès au territoire et aucun réfugié n'est détenu pour des motifs injustifiés.*
- Créer une unité de police spéciale implantée dans les camps de réfugiés.
 - ☞ *Du personnel de police est recruté, formé et déployé dans les meilleurs délais.*

Besoins et services essentiels

- Faire face de manière rapide et efficace à l'afflux constant de réfugiés et de demandeurs d'asile et continuer à subvenir aux besoins matériels essentiels des réfugiés installés dans les camps.
 - ☞ *Des terrains supplémentaires sont obtenus pour accueillir quelque 120 000 réfugiés.*
 - ☞ *Plus de 90 pour cent des enfants âgés de neuf mois à cinq ans sont vaccinés contre la rougeole.*
 - ☞ *L'approvisionnement en eau potable passe de 13 à 15 litres par personne et par jour à Dadaab et est maintenu à 23 litres à Kakuma.*
 - ☞ *Le HCR soutient des programmes complets de prévention et de soins dans le domaine du VIH et du sida.*
 - ☞ *Le HCR prend en charge les besoins élémentaires des personnes les plus vulnérables, en particulier des femmes et des enfants.*

Solutions durables

- Utiliser la réinstallation comme moyen de protection stratégique pour les réfugiés vulnérables et comme seule solution viable pour les réfugiés de longue date.
 - ☞ *Les dossiers de tous les candidats à la réinstallation sont traités dans les meilleurs délais.*
- Étudier les possibilités d'intégration sur place en tant que solution durable pour les réfugiés qui ne sont pas en mesure de rentrer dans leur pays d'origine.
 - ☞ *Le Gouvernement est sensibilisé à la nécessité de faciliter l'intégration sociale des réfugiés qui n'ont d'autre solution que de rester au Kenya.*

Présence du HCR en 2011

□ Nombre de bureaux	3
□ Effectifs totaux	366
Internationaux	48
Nationaux	232
JEA	5
VNU	33
Autres	48

PARTENAIRES

Partenaires d'exécution

Organismes gouvernementaux :

Département chargé des affaires de réfugiés
Ministère de l'Administration provinciale et de la Sécurité intérieure
Ministère de l'Immigration et de l'Immatriation des personnes

ONG :

CARE Kenya
Comité international de secours
Conseil norvégien pour les réfugiés
Fédération luthérienne mondiale
FilmAid International
GOAL (Irlande)
Handicap International
Kituo cha Sheria
National Council of Churches of Kenya
Refugee Consortium of Kenya
Save the Children (R.-U.)
Service jésuite des réfugiés
Société kenyane de la Croix-Rouge
Windle Trust Kenya

Autres :

Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit
GTZ Kenya

Partenaires opérationnels

Organismes gouvernementaux :

Ministères de la Santé et de l'Éducation

ONG :

Don Bosco
Médecins Sans Frontières

Autres :

BCAH
PAM
PNUD
UNICEF



Au camp de Dadaab, des réfugiées somaliennes reçoivent des fourneaux à haut rendement énergétique, qui consomment moins de bois.

HCR / R. GANGALE

L'Organisation continuera à renforcer les capacités de ces institutions pour assurer la protection des réfugiés et le respect de leurs droits.

Le Haut Commissariat aidera le Gouvernement à mettre en œuvre un projet destiné à améliorer les conditions de sécurité dans les camps de Dadaab et de Kakuma. Le HCR apportera un soutien financier et logistique, tandis que l'État fournira le personnel.

L'Organisation collaborera également avec les autorités kenyanes pour ouvrir un nouveau centre d'accueil sur l'espace que ces dernières lui ont récemment alloué près de la ville de Liboi. Les réfugiés pourront y être correctement enregistrés et filtrés et y recevoir des soins médicaux adaptés avant de s'installer dans les camps.

Le HCR poursuivra ses activités de surveillance aux frontières afin de prévenir le refoulement des demandeurs d'asile, de faciliter leur entrée sur le territoire, d'améliorer leurs conditions d'accueil et de leur garantir l'accès à l'assistance et aux procédures d'asile.

En collaboration avec d'autres organisations humanitaires et avec les pouvoirs publics, le HCR s'efforce de favoriser une coexistence pacifique entre les réfugiés et les communautés d'accueil en

dispensant une éducation pour la paix et une assistance à la population locale.

Le HCR aidera les réfugiés à améliorer leurs conditions de vie en développant leurs possibilités de subvenir à leurs besoins. Pour ce faire, il favorisera la création de jardins pluriétagés dans les camps, ainsi que les formations professionnelles et les groupes d'autoprise en charge. À Nairobi, il coopérera avec ses partenaires pour accroître l'autonomie des réfugiés par le biais de formations techniques.

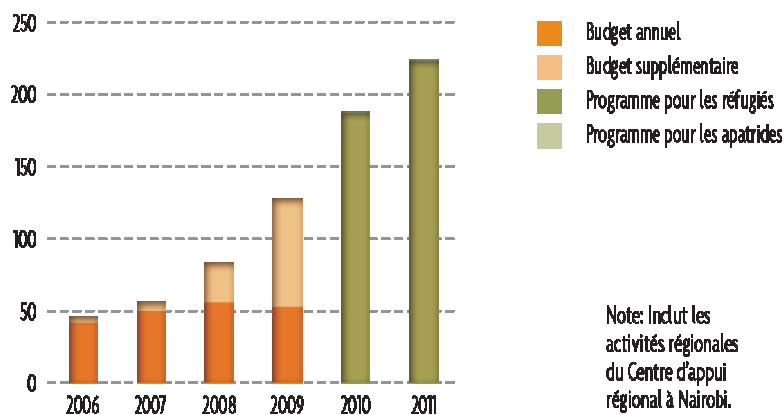
Les enfants non accompagnés bénéficieront de procédures plus complètes et plus efficaces pour la détermination de leur intérêt supérieur et la recherche de leur famille.

Le HCR mettra l'accent sur la réinstallation comme moyen essentiel de protection pour les personnes les plus vulnérables et les réfugiés de longue date. Il coopérera également avec ses partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux pour plaider en faveur de l'intégration sur place et promouvoir une stratégie nationale de lutte contre l'apatridie.

Enfin, le Haut Commissariat participera au Groupe de travail national sur la protection et les déplacements, afin d'établir des plans d'urgence en prévision d'éventuels désordres provoqués par les élections législatives prévues en 2012.

Budget du HCR au Kenya 2006 – 2011

Millions (dollars E.-U.)



Note: Inclut les activités régionales du Centre d'appui régional à Nairobi.

Coordination

La participation des autorités kényanes aux opérations d'enregistrement et de vérification, ainsi qu'à d'autres interventions liées à la protection, devrait continuer à s'accroître. Le HCR poursuivra également son étroite coopération avec le ministère de la Santé, afin que les réfugiés puissent continuer à bénéficier des campagnes de vaccination et des traitements antirétroviraux. Enfin, il collaborera avec le ministère de l'Éducation et la municipalité de Nairobi en vue d'organiser des examens nationaux, de gérer les programmes scolaires et d'améliorer l'accès des réfugiés urbains aux institutions nationales.

Le budget alloué au Kenya a sensiblement progressé depuis 2006, afin de pouvoir couvrir les besoins d'un nombre croissant de personnes relevant de la compétence du HCR et faire face à de nombreuses situations d'urgence complexes. Cette hausse a été accentuée par les problèmes liés aux déplacements internes, ainsi que par l'appréciation de la devise kényane. La progression du budget dans le pays est également due à l'afflux incessant de Somaliens, qui a nécessité l'agrandissement d'un des camps de réfugiés existants, ainsi qu'à l'augmentation des coûts de fonctionnement du centre régional de Nairobi. Les besoins non satisfaits les plus pressants concernent l'éducation et la création de conditions de vie conformes au minimum acceptable pour la population réfugiée.

Budget 2011 pour le Kenya (dollars E.-U.)

ENTITÉS ET OBJECTIFS	PROGRAMME POUR LES RÉFUGIÉS PILIER 1	PROGRAMME POUR LES APATRIDES PILIER 2	PROJETS POUR LES DÉPLACÉS INTERNES PILIER 4	TOTAL
Environnement de protection favorable				
Instruments régionaux et internationaux	0	32 635	0	32 635
Cadre juridique national	1 075 342	66 146	50 734	1 192 221
Cadre administratif national	572 676	0	0	572 676
Politiques de migrations nationales et régionales	49 520	0	0	49 520
Prévention de l'apatridie	0	74 146	0	74 146
Coopération avec les partenaires	461 827	0	29 234	491 060
Politiques de développement national	49 520	0	0	49 520
Attitudes du public à l'égard des personnes prises en charge	74 920	0	0	74 920
Accès au territoire	555 455	0	0	555 455
Non-refoulement	548 640	0	0	548 640
Protection de l'environnement	7 250 537	0	0	7 250 537
Sous-total	10 638 438	172 926	79 967	10 891 331
Procédures de protection équitables				
Conditions d'accueil	1 372 150	0	0	1 372 150
Enregistrement et établissement de profils	1 960 700	0	0	1 960 700
Accès aux procédures d'asile	786 590	0	0	786 590
Définitions du réfugié et de l'apatride	327 641	0	0	327 641
Détermination de statut juste et efficace	1 788 993	0	0	1 788 993
Regroupement familial	847 150	0	0	847 150
Documents individuels	501 883	0	0	501 883
Documents d'état civil	961 411	0	0	961 411
Sous-total	8 546 519	0	0	8 546 519
Protection contre la violence et l'exploitation				
Impact sur les communautés hôtes	3 073 421	0	0	3 073 421
Effets du conflit armé	347 112	0	0	347 112
Application de la loi	1 823 799	0	0	1 823 799
Système de gestion de la sécurité communautaire	683 134	0	0	683 134
Violences fondées sur l'appartenance sexuelle	1 354 536	0	0	1 354 536
Protection des enfants	1 556 549	0	0	1 556 549
Liberté de mouvement	417 421	0	0	417 421
Détention non arbitraire	233 943	0	0	233 943
Accès aux solutions juridiques	260 803	0	0	260 803
Sous-total	9 750 719	0	0	9 750 719

Conséquences d'un manque de financement de l'ordre de 20 à 40 pour cent

- Jusqu'à 30 000 réfugiés urbains subiront des retards dans l'enregistrement et jusqu'à 20 pour cent des réfugiés resteront dépourvus de documents d'identité.
- Les ressources seront insuffisantes pour traiter tous les dossiers de réinstallation, ce qui empêchera le HCR d'augmenter comme prévu le nombre de personnes réinstallées.
- Le HCR ne pourra acquérir que 20 pour cent du bois de chauffe nécessaire pour le distribuer aux réfugiés.
- Seulement 40 pour cent des infrastructures seront réhabilitées.
- Environ 50 pour cent des enfants relevant de la compétence du HCR pourront être scolarisés et seulement 30 pour cent des écoles disposeront d'enseignants qualifiés.
- Le nombre d'établissements sanitaires restera de 1 pour 20 000 réfugiés, voire moins en cas d'afflux de nouveaux arrivants, ce qui aura un impact négatif sur la santé néonatale, infantile et maternelle.
- Au moins 60 000 nouveaux arrivants ne disposeront pas d'un abri convenable.
- L'aide aux communautés d'accueil sera réduite de 50 pour cent.

ENTITÉS ET OBJECTIFS	PROGRAMME POUR LES RÉFUGIÉS PILIER 1	PROGRAMME POUR LES APATRIDES PILIER 2	PROJETS POUR LES DÉPLACÉS INTERNES PILIER 4	TOTAL
Besoins élémentaires et services essentiels				
Sécurité alimentaire	235 420	0	0	235 420
Nutrition	7 016 265	0	0	7 016 265
Eau	13 741 615	0	0	13 741 615
Abris et autres infrastructures	24 059 188	0	8 393	24 067 580
Articles ménagers et d'hygiène de base	20 799 347	0	8 393	20 807 740
Soins de santé primaire	15 261 459	0	0	15 261 459
VIH et sida	3 849 925	0	0	3 849 925
Éducation	24 685 276	0	0	24 685 276
Services d'assainissement	11 103 508	0	0	11 103 508
Services destinés aux groupes ayant des besoins spécifiques	3 147 723	0	0	3 147 723
Sous-total	123 899 725	0	16 786	123 916 510
Autogestion et participation communautaires				
Évaluation participative et mobilisation communautaire	801 182	79 188	144 286	1 024 655
Autogestion de la communauté et représentation équitable	1 371 572	0	0	1 371 572
Gestion et coordination des camps	3 978 551	0	0	3 978 551
Autosuffisance et moyens d'existence	3 938 267	0	0	3 938 267
Sous-total	10 089 571	79 188	144 286	10 313 045
Solutions durables				
Retour volontaire	884 751	0	0	884 751
Appui à la réhabilitation et à la réintégration	0	0	154 786	154 786
Réinstallation	7 775 410	0	0	7 775 410
Appui à l'intégration sur place	307 140	0	0	307 140
Sous-total	8 967 301	0	154 786	9 122 086
Relations extérieures				
Relations avec les donateurs	771 389	0	0	771 389
Mobilisation des ressources	98 267	0	0	98 267
Partenariats	54 687	38 969	0	93 656
Information publique	1 058 185	38 969	0	1 097 154
Sous-total	1 982 529	77 938	0	2 060 466
Logistique et appui aux opérations				
Chaîne d'approvisionnement et logistique	12 942 547	0	28 786	12 971 333
Gestion de programme, coordination et appui	31 787 888	122 133	45 977	31 955 998
Sous-total	44 730 435	122 133	74 763	44 927 331
Appui central et régional				
Élaboration de la politique générale	77 729	0	0	77 729
Direction et gestion stratégiques globales	208 993	0	0	208 993
Appui et conseils en matière de protection	260 331	0	0	260 331
Appui et conseils techniques aux opérations	1 013 953	0	0	1 013 953
Relations extérieures	155 333	0	0	155 333
Collecte de fonds et mobilisation des ressources	103 373	0	0	103 373
Relations avec les médias et affaires publiques	218 164	0	0	218 164
Relations interinstitutions et partenariats stratégiques	162 074	0	0	162 074
Gestion stratégique des ressources humaines	282 179	0	0	282 179
Gestion des technologies de l'information et des communications	395 714	0	0	395 714
Gestion globale des approvisionnements	30 856	0	0	30 856
Capacité centrale de préparation et de réponse aux situations d'urgence	519 368	0	0	519 368
Gestion de la sécurité	30 856	0	0	30 856
Création de capacités, développement des compétences et gestion des savoirs	674 836	0	0	674 836
Sous-total	4 133 760	0	0	4 133 760
Total¹	222 738 996	452 184	470 587	223 661 767
Budget 2010 révisé¹	186 085 696	1 437 771	0	187 523 467

¹ Inclut les activités du Centre d'appui régional à Nairobi.